



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
COMMUNE DE LA FERTE-VIDAME

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE N° 2025-22

Travaux pour la création d'un pylône Free Mobile – Les Grands Champs

Le Maire de la Commune de La Ferté-Vidame (Eure-et-Loir),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et suivants ;

Vu le Code de la Route, notamment ses dispositions relatives à la réglementation de la circulation sur la voie publique ;

Vu la demande formulée par l'entreprise INFRAMET, située 26 avenue de l'Île Saint Martin, TSA 54050, 92894 Nanterre Cedex 9, reçue le 03 juin 2025, relative à une opération de levage dans le cadre de l'assemblage d'un pylône de radiocommunication ;

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des intervenants et des usagers lors de cette opération ;

ARRÊTE

Article 1 – Objet de l'intervention

Une opération de levage est programmée dans le cadre de l'installation d'un pylône de radiocommunication sur une parcelle agricole située le long de la route départementale D24, secteur « Les Champs du Bois » à La Ferté-Vidame.

Article 2 – Fermeture temporaire de la circulation

La circulation de tout véhicule sera temporairement interrompue sur la D24, au niveau du site concerné, le jeudi 12 juin 2025 à partir de 8h00, pour une durée de 15 minutes, afin de permettre le levage du pylône.

En fonction des conditions météorologiques, cette intervention pourra être avancée au mercredi 11 juin ou décalée au vendredi 13 juin 2025.

Article 3 – Signalisation

La signalisation temporaire et les dispositifs de sécurisation nécessaires seront mis en place par l'entreprise INFRAMET, sous sa responsabilité, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 – Responsabilités

L'entreprise INFRAMET sera seule responsable de la sécurité du chantier et des dommages éventuels causés pendant l'occupation de la voie publique. Elle devra également veiller à rétablir la circulation immédiatement après la fin de l'intervention.

Article 5 – Exécution

Le présent arrêté sera notifié à l'entreprise INFRAMET, transmis aux services techniques municipaux, à la Gendarmerie, ainsi qu'au Conseil Départemental d'Eure-et-Loir – Direction des Routes – pour exécution et affichage réglementaire.

A La Ferté-Vidame, le 06 juin 2025.

Madame le Maire, Catherine STROH

